

Compte-rendu de l'audience avec l'IA-DASEN

Présent-es pour l'administration : Mme Compagnon (IA-DASEN), M. Rouzet (nouveau DASEN adjoint, M.Khelifi (IEN adjoint), Mme Desespringalles (école inclusive), Mme Schuman (Secrétaire Générale), Mme Gérard (cheffe de la DGP).

Carrière :

- **Temps partiels** : Tou·tes les collègues qui ont demandé un temps partiel de droit ont eu une réponse. Les enseignant.es qui ont demandé des temps partiels pour convenances personnelles ont des entretiens cette semaine.
- **Disponibilités** : Toutes les demandes ont été traitées et les courriers envoyés. Si des collègues n'ont pas eu de retour, ils-elles doivent prendre contact avec la DGP (ce.dgp1collective@ac-amiens.fr).
- **Congés de formation** : Les réponses aux demandes des collègues se feront dès la mi-juin. Pour le moment l'administration n'a toujours pas le contingent (le nombre d'ETP alloué à ce dispositif). Le SNUipp-FSU a alerté sur le fait que des collègues souhaitent aussi utiliser leur *compte personnel de formation* et qu'il leur faut une réponse avant le 4 juin. Les collègues dans cette situation sont invités à contacter la DGP. (ce.dgp1collective@ac-amiens.fr).
- **Ruptures conventionnelles** : Les réponses ont toutes été apportées par téléphone, puis par courriel par la DGP. 4 demandes ont été effectuées, 3 ont un avis positif.
- **Recours permutations** : Les réponses apportées par téléphone, puis par mail par la DGP. 4 demandes ont été effectuées, 3 ont un avis positif.
- **Allègement de service** : les décisions ont été prises, les personnels recevront une information dans la semaine du 31 mai.
- **Hors classe** : les résultats sont prévus pour le 21 juin. Les **modalités de départage** seront les mêmes que l'an passé et les années précédentes : à barème égal c'est l'AGS (en tant qu'enseignant·e) qui départage.
- **Classe exceptionnelle** : L'administration est toujours en attente de la publication d'un décret ministériel. Donc pas de date pour le moment.
- **Remplacement** : un groupe de travail départemental se réunira le 17 juin 2021. Actuellement 27 contractuel·les sont recruté·es.
- **Etat du remplacement** : le SNUipp-FSU s'inquiète du nombre de classes non remplacées. L'IA-DASEN indique que le remplacement est sur un « plateau » avec néanmoins des tensions notamment sur la circonscription de Creil.
- **Vacances apprenantes** : depuis le début de l'année scolaire le SNUipp-FSU intervient pour que l'ensemble des heures réalisées soient rémunérées. Le problème se pose pour beaucoup de collègues notamment pour les heures du midi. L'IA-DASEN indique que le problème a été traité au niveau académique et remonté au ministère. Une enveloppe du ministère est arrivée pour pouvoir payer les heures restantes. Toutes les

heures travaillées seront payées. Le SNUipp-FSU rappelle que la modalité présentée aux personnels évoquait les HSE. Il s'étonne également grandement qu'avant même d'avoir payé l'ensemble des heures, il soit demandé aux personnels de rembourser des cotisations dans le cadre de la RAFP. Beaucoup de collègues sont écoeuré-es et ne s'engageront plus dans ces dispositifs.

Direction

- **Formation des nouveaux directeur-trices** : deux groupes sont prévus : le premier du 21 au 25/06 à Beauvais et le second du 28/06 au 02/07 à Compiègne. Deux autres semaines seront programmées en début d'année scolaire.
- **Etat du remplacement des décharges de directeur-trices des petites écoles** : Accompagnée d'une collègue directrice d'une école deux classes, le SNUipp-FSU a mis en avant les tensions importantes qui s'abattent aujourd'hui et depuis plusieurs mois sur les personnels en charge de la direction.

Aucune solution n'est apportée pour améliorer les décharges de petites écoles. Le SNUipp-FSU alerte sur la surcharge de travail de ces collègues.

Le SNUipp-FSU demande à Mme l'IA-DASEN d'identifier à nouveau, après appel à volontariat, des brigades qui souhaitent décharger les directeurs-trices des petites écoles avec la mise en place d'un calendrier annuel.

Mouvement :

- **Postes spécifiques au mouvement (formateur-trice, ASH,...)** : ces postes seront accessibles à la phase des ajustements. Une commission aura lieu une fois les candidatures émises par les personnels pour l'attribution des postes, à titre provisoire, en phase des ajustements.
- **Rappel du calendrier du mouvement** : les personnels ont **jusqu'au 4 juin** pour consulter, vérifier et faire remonter des erreurs de barème. En cas de doute, n'hésitez pas à solliciter la section départementale du SNUipp-FSU de l'Oise (03 44 05 02 20 ou 09 83 30 02 20 ou snu60@snuipp.fr) et nous mettre en copie du courriel envoyé à la DGP (ce.dgp1collective@ac-amiens.fr) en cas de contestation.
- **Transformation de postes de Zil en BD** : le SNUipp-FSU a alerté sur le nombre important de postes de Zil transformés en postes de Brigades sans consultation du comité technique. L'IA-DASEN indique que cela sera fait le 29 juin prochain. Le SNUipp-FSU dénonce cette façon de faire et ces transformations.
- **Absence de postes pour les PE éducateur-trices d'internat** : le SNUipp-FSU et l'intersyndicale a alerté l'IA-DASEN sur l'absence de ces postes au mouvement 2021. Une audience a été demandée et sera reçue prochainement. Des annonces doivent être faites dans le cadre du prochain CTA (2 juin 2021). Le SNUipp-FSU regrette la situation qui met des personnels en difficulté. Le syndicat veillera à ce que les postes ne soient pas à nouveau transformés.
- **Erreurs de barème pour les PES ou T1** : Le SNUipp-FSU a alerté sur des erreurs de barèmes pour les PES et les T1 car l'AGS n'est prise en compte qu'au 31/08/2020 et

pour des fonctions de titulaire. PES et T1 se retrouvaient donc avec le même barème : 0 point ! Suite à notre intervention, le barème des T1 sera finalement modifié avec l'attribution de 1 point pour l'AGS.

- **Mouvement inter départemental · points pour les parents isolés** : le SNUipp-FSU regrette que l'éducation nationale ait sa propre lecture et interprétation du statut de parent isolé. Le syndicat demande la modification de la note de service pour que tous les parents isolés puissent réellement bénéficier de ces points au même titre que pour la CAF ou les impôts.

Formation initiale

- **Attestation piscine pour les PES** : Depuis le début le SNUipp-FSU suit la situation. Il a été demandé aux personnels de fournir une attestation pour le 31 mai. L'IA-DASEN s'est voulue rassurante, il n'y aura aucun licenciement. IL faut envoyer l'attestation au plus vite et si souci reprendre contact avec la DGP.
- **Jury académique** : il se réunira le 5 juillet, les résultats seront prononcés le 9 juillet.
- **Nombre de M1 et M2 alternant-es** : 25 M1 alternant-es et 50 m2 alternant-es.

Situation sanitaire :

- **Personnels de SEGPA-Ulis en établissement** : Concernant les autotests, qu'en est-il des personnels de SEGPA ? Des collègues n'en ont pas reçu. L'IA-DASEN indique que les personnels qui n'ont pas reçu les autotests doivent se rapprocher de leur chef-fe de service car ce n'est pas normal.

[Cf. le compte-rendu complet du CHSCT-Académique qui a traité de cette question.](#)

Carte scolaire

- **Ouverture et fermetures de classes** : Le SNUipp-FSU est intervenu sur une série d'écoles, de RPI ou de RPC pour alerter de l'évolution des effectifs ainsi que sur le dédoublement des classes de GS en REP+-REP+. En réponse à notre intervention, l'IA-DASEN indique qu'il n'y aura pas de fermeture de classe en juin ou à la rentrée 2021 mais que des demandes d'ouvertures seront bien traitées.

Précisions de l'IA-DASEN : le CTSD qui devait avoir lieu le 25 juin est reporté au 29 juin. Il concernera le 1^{er} et le 2nd degré. Le CDEN de début juillet est annulé à cause des élections régionales et départementales. Les élu-es ne seront pas encore installés-es. Le CDEN se réunira à la rentrée 2021. Pour ce qui est des ouvertures, une campagne sur Onde sera déployée pour que les évolutions des effectifs soient observées par l'administration.

Certains dédoublements de GS ne se feront pas dans les écoles identifiées initialement. Les écoles en ont été informées.

AESH :

- Certain-es AESH ont perçu l'indemnité compensatrice de la CSG, d'autres non et son versement s'est arrêté en avril ! L'IA-DASEN rappelle que tou·tes les agentes ne sont pas forcément concerné.es, cela dépend de leur contrat de travail. Etude au cas par cas. Si un.e AESH a un doute, il faut qu'il-elle appelle le service de l'école inclusive.
- Certain-es AESH ont demandé à bénéficier de leurs jours de fractionnement : comment expliquer que cela leur soit refusé ? Précisions de l'IA-DASEN : il y a un guide national où le fractionnement est évoqué, mais au prorata du contrat de travail. Un Vademecum est en cours, au niveau académique, la question va être étudiée.

Autres questions :

- **SRAN** : la circulaire départementale indique que les personnels à temps partiel ne sont pas concerné-es par ces SRAN. Après vérification, il n'y a aucune contre-indication réglementaire à autoriser ces personnels à effectuer les SRAN. Pouvez-vous modifier la circulaire en ce sens pour les prochaines sessions ? Précisions de l'IA-DASEN : les personnes à temps partiel seront autorisées à encadrer des SRAN.
- **Formations OCCE ou Canopé** : ces heures sont bien déductibles des animations pédagogiques.